

la plupart sont tellement emportés par le tourbillon du monde, qu'elles n'ont guère le temps de regarder autour d'elles.

Vous avez une bien mauvaise opinion des femmes, monsieur. — Je pense, madame, que, dévouées jusqu'à la mort pour celui qu'elles aiment, elles sont impitoyables pour celui qu'elles n'aiment pas.

— Croyez-moi, monsieur, les hommes sont cause de la plupart de nos défauts. Vous parlez tout à l'heure de votre ami. Eh bien, moi, j'avais aussi une amie dont le sort a été plus triste encore que celui de la jeune femme dont vous me parlez. Orpheline et riche, mais d'origine obscure, et d'un caractère trop fier, trop susceptible peut-être, elle a passé sa jeunesse sans amie. En épousant un homme bien plus âgé qu'elle, mais une affection sincère et exclusive en échange de laquelle elle eût donné avec bonheur sa vie entière. Le réveil n'a pas été long à se faire attendre. — Dans notre monde, le mariage est une association, lui a dit un « beau jour son mari, quand elle lui a reproché de la trahir pour une autre femme. » Votre ami, madame, avait la consolation du travail; mais à cette femme, qui lui reste-t-il ?

— N'est-elle jamais aimée ? — Non. Un jour, pourtant, au milieu de l'isolement dans lequel s'élevaient ses vingt ans, elle a cru que son cœur allait s'éveiller. Heureusement pour elle, son roman s'est arrêté à la préface, et cette préface a suffi pour la garantir à jamais du peu d'illusions qui lui restaient.

— Renonçant à l'amour, elle a jeté les yeux autour d'elle dans l'espoir de trouver un ami parmi les hommes qui l'entouraient. Elle a bien vite appris que, lorsqu'il s'agit d'une femme, les hommes ne regardent l'amitié que comme l'antichambre de l'amour.

— Il y a des exceptions, madame. — Bien peu. Et d'ailleurs comment les reconnaître au milieu de tous ces gens qui rougiraient d'altérer la vérité s'ils parlaient à d'autres hommes, et qui regardent le mensonge comme une chose toute naturelle, du moment qu'il s'adresse à une femme ? Vous avez entendu critiquer plus d'une fois ma coquette et ma froideur, eh bien ! je vous jure que si jamais je rencontrais un homme sur qui je comptais, et dont l'âme fut en quelque sorte transparente pour moi, je vous jure que je lui tendrais la main la première et que je serrerais la sienne de bon cœur.

(A continuer.)

ATLIERSTYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.—On exécute à ces ateliers toute espèce d'ouvrages de ville, tels que LIVRES, PAMPHLETS, etc., avec goût et à des prix modérés.

LE PAYS.

MONTREAL: Jeudi, 5 Novembre 1863.

Service Océanique.

Le gouvernement ayant décidé d'annuler, à compter du 1er avril prochain, le contrat de la compagnie des steamers transatlantiques de Montréal, il faut maintenant pourvoir au transport des malles entre la province et la métropole.

Le bureau de commerce de cette ville, ayant été prévenu que le gouvernement allait s'occuper immédiatement de la question, son président, M. Cramp, convoqua une assemblée de ce caractère qui s'est tenue lundi dernier, à la Bourse.

L'hon. John Young, aux efforts duquel l'établissement d'une communication régulière par la vapeur avec l'Angleterre était du en grande partie, exposa au long tout l'historique des progrès de la navigation transatlantique à la vapeur en connexion avec le transport des malles. Cet historique fait voir à quel degré la coalition a poussé le favoritisme aveugle et l'oubli des intérêts de la province.

Le premier subsidie accordé fut de \$219,000, les compagnies des chemins de fer du St-Laurent et de l'Atlantique et de l'Atlantique et du St-Laurent donnaient chacune \$250,000. La compagnie à laquelle ce subsidie fut accordé ne remplit pas les conditions qu'elle avait elle-même offertes et au bout de dix-huit mois il fallut le lui retirer.

Le gouvernement fit alors une convention avec la Maison Allan par laquelle celle-ci s'engageait de maintenir une ligne régulière semi-mensuelle pour la somme de \$24,000, payée par la province.

Deux ans plus tard on décida d'avoir une ligne hebdomadaire de Montréal en été et de Portland en hiver, mais on n'offrit pas ce dernier contrat à la compagnie publique. La Maison Allan l'obtint et réussit à se faire donner un subsidie de \$220,000.

Si la compagnie se trouvait suffisamment payée, pour une ligne semi-mensuelle, sur le pied de \$24,000 ou \$96,000, nous ne voyons réellement pas pourquoi le double de cette somme n'eût pas été rémunérateur pour une ligne hebdomadaire. S'il était raisonnable de faire une différence, cette différence eût dû être plutôt en moins qu'en plus.

Mais on avait affaire à un gouvernement qui croyait faire de l'administration libérale en ouvrant le coffre à tous vents et on accorda \$28,000 de plus pour une ligne hebdomadaire, que le double de la somme octroyée à la ligne semi-mensuelle: \$220,000 au lieu de \$96,000.

C'est là de la politique financière Cartier-McDonald-Galt. Mais cela n'était rien comparé à ce qui se préparait.

Sachant parfaitement à quels hommes il avait affaire, M. Allan informa le gouvernement, dans l'automne de 1859, que si le subsidie n'était pas augmenté, il serait forcé de renoncer à son contrat. Sans examen sérieux de la question, sans information aucune des hommes compétents, et uniquement parce qu'il plaisait à M. Allan de le demander, le gouvernement décida de lui accorder

\$190,000 de plus !! \$416,000 en tout. M. Young et M. Cramp furent alors députés à Québec par le bureau de commerce pour remonter au gouvernement que l'année 1859 avait été une année entièrement exceptionnelle et que ce n'était pas sur des données exceptionnelles que l'on devait prendre des arrangements permanents, ou augmenter considérablement le subsidie.

Ces messieurs arrivèrent à Québec pour être informés que tout était décidé, que M. Allan avait obtenu ce qu'il avait demandé, le tout sans examen par le gouvernement de la question et sans avoir songé à en appeler à la compétition publique.

Un contraire on avait soigneusement évité cela, le tout s'était arrangé à huis-clos, on s'était entendu comme barons en foire, et M. Cartier, M. McDonald, M. Galt et M. Rose avaient décidé d'accorder à une compagnie qui faisait des profits déjà très satisfaisants même dans une année défavorable, un subsidie annuel de \$416,000. Si on eût alors mis le marché à la main à la maison Allan, elle eût été trop heureuse de garder le contrat pour un subsidie de \$220,000; mais il n'en coûte rien de demander quand on a, à la tête d'un gouvernement, des hommes qui ne songent qu'à jeter l'argent par les fenêtres, et le scandale fut consommé. On se rappelle le bruit que causa ce honteux octroi qui fit la source, ou le moyen, ou l'occasion, ou considérable, d'une fortune subite et inappréhensible par la construction d'un palais auquel restera le nom de *Sabbath Hall*.

On avait cru qu'un subsidie aussi énorme que \$416,000, la compagnie aurait administré sa ligne de manière à satisfaire le gouvernement et le public. Qu'en fut-il ? Elle n'a pas fourni les vaisseaux de la classe convenue; elle n'a pas fait ses traversées dans le nombre de jours voulu; elle a maintenu des taxes de fret exorbitantes; elle a chargé ses navires au delà de toute raison; elle a systématiquement employé, par motif d'économie sordide, des équipages incompetents, et elle a perdu au moins de six à sept navires avec d'effroyables sacrifices de vies et d'honnêtes pertes de valeurs.

Un gouvernement vigilant ne pouvait fermer les yeux sur tant de fautes et de violations d'engagements, de là l'annulation du contrat.

Un fait paraît prouver, aux yeux de M. Young, qu'il est de mauvaise politique de donner de forts subsidies aux compagnies océaniques. Loin de les engager à diminuer leurs taux de frets ou d'augmenter la vitesse de leurs navires, ils ont fait le contraire. Le service de Liverpool à New-York et de Liverpool à Québec. Dans le premier contrat, passé entre M. Young et la première compagnie océanique, on avait imposé un maximum de fret aux propriétaires de la ligne; mais avec de grands administrateurs et de profonds économistes comme les John A. McDonald, les Cartier, les Galt et les Rose, on a mis de côté une condition si naturelle et si juste. Imposer un maximum là où la compétition est ouverte à tous serait une grossière absurdité; mais du moment que vous créez un monopole l'absurdité et la sottise consistent à ne pas imposer de maximum et à laisser à un seul individu le droit de gruger le public au gré de l'avidité de ses actionnaires. On finira bientôt par se convaincre que M. Galt est un très pauvre administrateur et un financier qui n'a eu d'autres talents que de créer des lettres au profit de courses et de résourçances pas de fortune, mais le pillage n'avouera cela que quand il se sentira à peu près mortellement puni.

M. Young se déclara d'opinion que l'octroi d'un subsidie à une ligne particulière ne pouvait qu'affecter désavantageusement le commerce de la province, et qu'il vaudrait mieux prendre tels arrangements qui permettraient à n'importe quel vaisseau d'un tonnage et d'une vitesse déterminés de transporter nos malles moyennant rétribution raisonnable, et il proposa deux résolutions dans ce sens. Après quelle discussion, le président, M. Cramp résuma en peu de mots le débat et la question, et fit voir que nous avions jusqu'à présent payé \$416,000 annuellement.

Pour démontrer que nous avions la plus dangereuse ligne de navigation qui existe.

Pour encourager une compagnie qui avait fait perdre à la route du St-Laurent, au profit de celle de l'Érie, les affaires qui devraient se faire par celle-ci.

Pour retarder l'arrivée de nos malles qui arrivaient souvent plutôt par la ligne Canard que par la ligne canadienne.

Pour retarder le développement de nos relations commerciales qu'un autre système eût si rapidement augmentées.

Puis il conclut en disant qu'il était urgent de prendre des arrangements propres à prévenir les terribles sacrifices de vies précieuses que nous avions déplorés.

Après cela les résolutions de l'hon. M. Young furent perdues sur division. Quand on voulut poser la question principale, une motion d'ajournement fut faite et adoptée.

Le chemin intercolonial.

Ce projet a enfin fait explosion même chez les plus intéressés à le pousser. Il devient évident aujourd'hui que les Provinces d'en bas étaient fort disposées à faire le chemin par lequel le Canada en fit la majeure partie des frais. On voulait nous amener à engager nos ressources à l'avance, décider tout l'affaire, trouver l'argent, puis aller seulement adopter une route. Comme dans tous les projets d'ajutage on voulait commencer par la fin et finir par le commencement. On peut voir aujourd'hui combien M. Dornan a eu juste sur cette question, l'année dernière.

Le ministre McDonald-Sicotte s'étant malheureusement trop engagé dans l'affaire, il n'était plus possible de donner un non direct sans prendre au moins les moyens de prouver que la dépense excéderait considérablement les prévisions. Voilà pourquoi l'exploration d'une route a été décidée. Mais nos amis d'en bas n'entendaient pas les choses ainsi. Commencer par s'assurer du coût probable de l'entreprise, c'était tuer le projet, non seulement ici mais là aussi. Ils voulaient que la construction du chemin fût d'abord décidée, puis le faire coûte que coûte.

Notre gouvernement a su éviter le piège et a décidé que, pour le moment, il ne se laisserait pas aller à faire un marché avec nos amis d'en bas. Il n'a pas voulu y consentir et ont brusquement renoncé au projet. Voilà donc une bonne épine tirée du pied de la province. Le bon sens indique qu'il faut d'abord remettre l'ordre nécessaire dans nos affaires, et faire avec les déficits, rétablir l'ordre et introduire l'économie partout, et quand une fois nous aurons des surplus annuels, alors nous pourrions chercher un emploi utile des fonds publics. Ceci là nous n'avons rien autre chose à faire qu'à nous contenter du strict nécessaire.

A quel servaient les Inspecteurs de prisons.

Nous avions d'abord deux inspecteurs des prisons. Puis on en a eu des amis à satisfaire on a récompensé, et on en a nommé deux de plus; puis on en a encore fait deux autres nominations, dont une seule du Ezeres, est restée, la plus imparadonnaible immoralité que M. Cartier ait inventée.

Nous en étions venus à voir six inspecteurs de prisons tirer des salaires considérables, augmentés de frais de voyage d'un montant parfaitement ridicule, et chacun de ces inspecteurs semblait disputer à son voisin la gloire de faire au gouvernement le plus long et en même temps le plus vide rapport possible. Le Ezeres couvrait la province en long et en large, faisait du zèle à la brasse et de la besogne utile à la Ponce et s'en revenait tranquillement chez lui au bout de l'année après avoir presque doublé son salaire par ses frais de voyage. Les prisons étant surveillées par six paires d'yeux, tout devait ce semble aller au parfait. Voilà pourtant que Bon découvre, ces jours derniers, qu'un pénitencier de Kingston, sous l'égide même du gouvernement, à la barbe des inspecteurs du dehors et des surveillants de l'intérieur, on fabriquait de la fausse monnaie sur une grande échelle ! Cela se fait depuis longtemps.

On voit de fausses pièces en circulation, on soupçonne les townships de l'Est, les parties voisines des frontières, la police furée partout et ne trouve rien pour l'excellente raison que c'est dans un établissement du gouvernement lui-même que la fausse monnaie se fabrique ! Soupçonnez donc le pénitencier comme fabrique de fausse monnaie ! Surtout quand vous avez cinq inspecteurs largement payés pour vous en prévenir au moins s'ils n'ont pu empêcher le mal de s'introduire en France, M. Cartier a la main heureuse dans ses choix d'employés !

Comment on a pu introduire, dans un établissement d'un rien ne peut servir et on n'en doit entrer sans un examen sévère, les instruments nécessaires à la pratique de cette coupable industrie, comment on a pu, dans l'atelier de menuiserie, sous les yeux de deux surveillants, frapper de la fausse monnaie, voilà ce qui peut à bon droit piquer la curiosité.

Le grand coupable de toute l'affaire est le maître d'école du pénitencier, un nommé Gardiner, faisant aussi l'office de surveillant, et très probablement celui de la main même de M. John A. McDonald, qui a toujours eu le patronage exclusif de la ville de Kingston.

On a un maître d'école, dans les pénitenciers, pour inspirer le goût du travail intellectuel aux détenus et pour contribuer ainsi à leur réforme et à leur moralisation; voilà encore un cas où la coalition a eu la main particulièrement heureuse.

Toujours est-il que Gardiner, connaissant le talent particulier d'un nommé Spray, logé au pénitencier comme faux-monnayeur, procura quelques documents au dit Spray, pour l'engager à employer son talent à son profit, (de Gardiner) et après lui avoir procuré les outils nécessaires, le mit à l'ouvrage, et se fit fabriquer une somme assez ronde d'eux américains forgés. La coalition a si bien choisis ses officiers que le pénitencier devenait une école de vice. On se rappelle les désordres qui y ont été découverts par la commission qui a siégé il y a dix ans, et on voit que les *bonnes traditions* ne se perdent pas.

Une fois l'affaire découverte, Gardiner, d'abord admis à caution, a disparu. Nous ne savons s'il court encore, mais nous espérons que ce *moralisateur* d'une nouvelle espèce recevra le châtiment qu'il mérite.

Ce fait démontre aussi l'efficacité d'une commission d'inspection des prisons composées encore de cinq individus.

Le Peres qui a toujours été en mouvement depuis qu'il est inspecteur, paraît avoir travaillé aussi consciencieusement qu'à Bolton. Nous espérons que le gouvernement va de suite voir à faire cesser le scandale de la présence de cet homme dans son emploi, et s'occuper de la commission d'inspection des prisons, qui a publié beaucoup de documents imprimés, mais ne nous paraît pas avoir obtenu des résultats pratiques bien éblouissants

Le Canadien.

Nous sommes infiniment obligés à notre confrère pour les charitables avis qu'il nous donne; mais nous le prions de se rappeler qu'il n'a pas toujours prêché d'exemple.

Nous nous servons souvent de gros mots, dit-il. Il est très vrai que nous qualifions d'une manière qui arrive bien, de temps à autre, aux dernières limites de l'énergie, des actes que nous croyons de plein droit le droit de flétrir du mot de « brigandages administratifs. » Mais quand notre confrère s'est mis en tête d'attaquer l'Institut-Canadien, ne se rappelle-t-il pas qu'il a alors adressé à tous ses membres sans exception les plus gros mots qu'il lui a été possible de trouver, et il ne s'agit pas de lui, comme c'est le cas avec nous, d'une tentative de vol de près de \$600,000, comme à Ottawa, d'un prêt illégal de \$947,000 au Grand-Tronc, ou d'autres faits de ce genre, mais il s'agit tout uniment d'une différence d'opinion sur le plus ou le moins de liberté de penser et de lire que pouvaient avoir des citoyens indépendants dans une communauté libre. Quand on dit à des gens que l'on connaît, et que pour la plupart on estime comme citoyens, qu'ils sont Héris, repoussés par la conscience publique, que leurs doctrines sont tout ce que de plus erroné et de plus odieuses qu'il y a de plus immoral et qu'ils sont en un mot tous dignes de la fesse commune (ou ils sont moralementendus suivant l'écrivain, et on il semble qu'il s'est épuisé physiquement poussé avec plaisir, s'il l'eût pu) on s'est un peu, à notre humble avis, ôté le droit de faire même des leçons aux autres à l'avenir.

Si notre confrère voulait se donner un peu la peine de se servir, dans l'intérêt du vrai et du juste, de ces facultés intellectuelles que la Providence ne lui a certainement pas départies pour soutenir de fait, tout en se donnant l'air de la blâmer, l'immoralité politique qui a pesé sur le pays depuis neuf ans, nous nous permettrions de lui demander ce qu'il pense de l'enflade de hontes administratives que voici.

Depuis '56, M. Cartier, ministre, est avocat et procureur de la compagnie du Grand-Tronc. Comme ministre, il recevait un salaire de \$5,000 annuellement; mais comme avocat de la compagnie il réalisait le double au moins de cette somme. Comme ministre il était tenu de brider les convulsions de la compagnie à l'endroit du coffre public; comme avocat de la compagnie il est tenu de lui indiquer, du lui préparer, de lui régulariser les moyens de les satisfaire; en un mot de donner couleur de loi et de légitimité à ses empiétements.

Depuis sept ans tout ce que la compagnie a désiré, même les choses les plus exorbitantes, elle les a obtenues par l'entremise, par l'opération active de qui ? De ce M. Cartier, qui ne pouvait servir deux maîtres, donne la préférence à la compagnie contre la province !

En '60 on n'osa plus, quoiqu'on en eût le droit de demander; mais que fit-on ? Dès 1859 on avait prêté à la compagnie une somme de \$436,000. Comme ministre il était tenu de brider la compagnie, et on ne la disait pas, mais quand on était questionné, en pleine Législature, on le niait énergiquement. Pour soutenir cette dénégation on dénigrait par une entrée dans les livres faite en ces termes: « Banque du Haut-Canada, compte spécial » le prêt d'un demi million fait au Grand-Tronc. Cette entrée se trouve dans les comptes de 1860, 1861, et 1862; mensonge de 3 ans de durée par conséquent.

Eh bien nous le demandons à notre confrère: dans quel pays bien organisé eût-on permis à un premier ministre d'être en même temps procureur d'une compagnie ayant des intérêts diamétralement opposés à ceux du gouvernement, d'une compagnie en antagonisme constant avec lui ? Cela eût-il été toléré en Angleterre ou en France ? Un ministre qui eût voulu persister à occuper deux emplois aussi clairement incompatibles non-seulement eût été flétri par l'opinion publique, mais on l'eût regardé comme un homme qui ne se sentait pas de plus fort et ne se trouvant pas de plus faible. Notre confrère chercherait longtemps, dans nos écrits à son adresse pour y trouver quelque chose d'aussi miraculeusement amical.

Nous avions cru jusqu'à présent qu'une carrière politique ne pouvait être compromise ou perdue que par les trahisons ou les *voltes-face inexplicables*. Or, ce n'est pas chez nous que l'on trouve de ces choses. Nous ne nous sommes jamais ralliés de fait à l'immoralité politique sur de simples apparences à l'endroit d'hommes toujours irréprochables. Nous ne nous sommes jamais séparés de nos amis politiques sur le prétexte qu'ils allaient peut-être faire pis que nos adversaires déjà énergiquement condamnés par nous-même.

Nous ne voyons guères de *modération*, encore moins de loyauté dans l'assertion que le gouvernement actuel est en train de laisser le pouvoir tombé bien loin derrière lui en fait de corruption; non plus que dans cette autre assertion que le gouvernement actuel pratique tous les vices politiques.

Il y a là une légèreté d'assertion qui me paraît, et cela dans toute la sincérité possible, bien autrement répréhensible que des expressions trop énergiques adressées à des gens reconnus et prouvés coupables et pillards.

Le rédacteur du *Canadien* ne peut croire que le ministère actuel pratique tous les vices politiques. Cette réflexion nous paraît venir d'un de ces hommes dont parle Chateaubriand, chez lesquels la fausseté de l'esprit fait quelquefois oublier la droiture du cœur.

Nous voyons là à notre affirmation étourdie ou une affirmation coupable, et nous maintenons que celui qui tombe dans l'un de ces deux malheurs on dans les deux, ferait mieux de commencer par se prêcher lui-même avant de prêcher autrui.

Théâtre.—Une troupe complète et hors ligne.

Nous ne pensons pas que Montréal ait encore possédé une troupe de ballet et de pantomime aussi complète que celle qui doit se présenter ce soir à notre pu

blanc amateur. Nous y voyons les noms des premiers artistes, mimes et danseurs, de l'Amérique.

On se rappelle le merveilleux aplomb de Marietta Zanfretta sur la corde tendue, et les tours de force extraordinaires qu'elle y exécute. Mesdames Marzetti et Martinetti sont des mimes de première force et de gracieuses artistes en même temps; Mlle. Lehman et Mlle. Desirée sont aussi des artistes et danseuses distinguées, et toutes ces étoiles de première grandeur sont soutenues par un excellent corps de ballet.

Nous ne pensons pas que pareille au-baine soit encore tombée sur notre bon-ville. Exercices sur la corde, scènes du plus haut comique, pantomime attachante, groupes magnifiques de savantes formes féminines; danses délicieuses, tableaux splendides, composés de tout le personnel de la compagnie, en voilà assez, nous pensons, pour remplir trois salles comme la nôtre. Nous promettons, en toute sincérité, une magnifique soirée à ceux qui iront faire deux bonnes choses: encourager des artistes qui méritent la sympathie et l'admiration du public, et se donner le plaisir d'un amusement irréprochable et du meilleur genre.

Encourageons les bons artistes mieux que les médiocres, voilà le meilleur moyen d'améliorer ceux-ci et de rendre pleine justice à ceux-là.

Tous les artistes de cette troupe ont fait partie de la troupe Ravel, ou l'on n'admettait pas de médiocrités et où les gens de talent étaient sûrs de se former à bonne école.

Un théâtre donc, ce soir !! On sera content !!

Lecture publique.

M. L. Cortambert ancien rédacteur de la *Revue de l'Ouest*, fera demain soir, à l'Institut-Canadien, une lecture sur la guerre américaine.

La salle sera ouverte au public et aux dames. Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur cette lecture. L'auteur est un écrivain remarquable et un profond penseur. Nous sommes sûrs que le sujet plein d'actualité qu'il a choisi, sera traité sous un point de vue très élevé, et que la soirée sera l'une des plus belles que cette institution ait données au public.

Nouvelles Etrangères.

ÉTATS-UNIS. Une dépêche reçue hier annonce que les élections dans l'Etat de New-York se sont terminées par le triomphe du parti républicain et du gouvernement avec une majorité de 25,900 voix.

La ville de New-York a donné de nouveau une majorité démocratique, laquelle s'élevait, cette année, à 18,382.

Les nouvelles de la guerre sont sans importance.

FAITS DIVERS.

On trouvera sur notre première page la continuation de notre intéressant feuilleton, LA DUCHESSE EMILIA.—Notre quatrième page contient un récit détaillé de la dernière incursion des brigands italiens aux portes de Naples.

UNE AUTRE ADRESSE AU CONSUL FRANÇAIS.—Une députation de l'Institut-Canadien, a quitté Montréal, lundi dernier, pour aller, au nom de ce corps, présenter une adresse d'adieu au Consul Français à Québec. La présentation a dû avoir lieu mardi, vers midi, et être accompagnée d'une jolie coupe en argent. Nous publierons cette adresse au prochain numéro.

INSTITUT-CANADIEN.—Les élections sémiotiques de l'Institut-Canadien auront lieu ce soir.

ARRESTATION.—Dimanche dernier, la police de cette ville reçut un télégramme de Toronto, demandant le signalement d'un nommé Connors, soupçonné de quelques crimes à cause d'un montant considérable en bons des Etats-Unis, dont il aurait disposé, sans que personne sût comment ces valeurs lui étaient venues. Sur le signalement reçu, les *Détectives* O'Leary et Coahler se mirent aussitôt à la recherche de cet individu et le trouvèrent près de Back River. On crut qu'il avait quitté la ville dans la crainte d'une arrestation. Arrêté hier matin, il comparut devant le tribunal de police. Deux officiers des tribunaux judiciaires des Etats-Unis étaient aussi présents. L'un d'eux, de Cincinnati, fit une application basée sur un writ émané d'un magistrat de Toronto pour que Connors fût rendu. M. Devlin, avocat du prisonnier, demanda du délai et dit qu'il avait l'intention de prouver que l'extradition demandée était une conspiration contre Connors pour l'enlever de force et l'amener malgré lui aux Etats-Unis.

La cause a été ajournée à hier. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la suite de ce procès.

RECOMPENSE DE \$400.—Le gouvernement offre une récompense de \$400 à celui qui découvrirait le meurtrier de M. Gibbard, surintendant des pêcheries du Lac Huron. Ce Monsieur, après avoir accompli la mission que le gouvernement lui avait confiée au sujet de l'affaire des Les Manitoulines, avait pris passage sur le *Ploughboy* pour revenir à Toronto. Mais le bateau arriva à cette dernière ville sans M. Gibbard. Des recherches furent aussitôt ordonnées et son corps fut trouvé sous des circonstances qui portent à croire qu'il a été la victime d'un assassinat.

UNION ST. PIERRE.—A l'assemblée sémiotique des membres de l'Union St. Pierre qui a eu lieu le 3 novembre 1863, les messieurs suivants ont été élus officiers pour le semestre courant. Edouard Barsolo, président; François Labossière, vice-président; Louis Cadioux, 2e. vice-président; Adolphe Martin, secrétaire-Archiviste; J. C. Lagarde, assistant secrétaire-Archiviste; Moïse Damien, secrétaire - correspondant; Charles Mourville, Trésorier; André Desautels, collecteur-trésorier; Ferdinand Sabourin, 1er. commissaire-ordonnateur; Onézime Moison, 2e. commissaire-ordonnateur.

ADMISSIONS AU BARREAU.—MM. Chs. Leblanc et William McKay Wright ont été admis, lundi, à la pratique de la profession d'avocat.

VILLAGE ST. JEAN BAPTISTE.—Son Honneur le Maire et Messieurs les Conseillers, de la Corporation du village St. Jean Baptiste, Comté Hochelaga, offrent leurs sincères remerciements au Capt. Nault de la Compagnie des *Volontaires*, ainsi qu'à la Brigade du feu sous sa direction, pour leur noble et généreusement en donnant leur aide aux pompiers du village, durant l'incendie du 1er courant.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES MENUISIERS.—A une assemblée des membres de la société canadienne des menuisiers et charpentiers de Montréal, qui a eu lieu le 3 du courant, on a procédé aux élections sémiotiques dont voici le résultat: Jos. Gélinas, président; Pierre Guiguère, 1er vice-président; Guillaume Grignon, 2e vice-président; Damase Parizeau, secrétaire-Archiviste; Eugène Bourgeois, assistant secrétaire-Archiviste; Isidore Paquette, trésorier; Pierre Desautels, collecteur-trésorier; Louis Boucher, ass.-col.-trésorier.

NOUVELLES INVENTIONS.—Le nombre de patentes obtenues cette année est de 77, dont 19 seulement pour le Bas-Canada; Sur ce nombre, Montréal a droit d'en réclamer 9 pour sa part. Deux ont été obtenues par des Canadiens-Français. Vingt-huit de ces patentes concernent l'agriculture. Nous n'avons pas encore de musée des arts à Montréal, qui devrait suivre l'exemple de Toronto, où l'on a fondé récemment un musée de ce genre qui possède déjà une bonne collection.—*La Presse*.

REVENU DES TRAVAUX PUBLICS.—Le revenu provenant des travaux publics durant les trois premiers trimestres de 1862 fut de \$170,653; et de \$304,870 pour l'époque correspondante de 1863; différence en faveur de cette année: \$134,007.

EXPORTATION DE MINÉRAL.—Un bureau est ouvert à New-York pour la vente du minéral de cuivre du Canada.

LE PASSPORT.—Ce vapour, quelque temps après avoir quitté son quai, à Kingston, a touché sur un récif; une voie d'eau se manifesta aussitôt et on n'eut que le temps de revenir au quai et de faire déborder les passagers avant que le vaisseau sombrât.

On nous prie d'attirer l'attention sur la vente d'arbres fruitiers, etc., pour le compte de M. James Donnell, de Windsor, qui doit avoir lieu cette après-midi aux magasins de MM. Benning et Barsalon.—*Vari L'annonce*.

MORTALITÉ.—Le nombre des enterrements émetteurs catholiques a été de 47, la semaine dernière; savoir: 4 hommes, 6 femmes, 21 enfants mâles et 16 enfants femelles; et de 11 un émetteur protestant: 2 hommes, 2 femmes, 4 enfants mâles et trois enfants femelles.

UNE MASSE D'ANTIMOINE.—Une masse d'antimoine, ayant une pesanteur de 500 livres, a été découverte à *South Ham* dans le comté de Negantic, à une profondeur de 20 pieds.

On dit que le minéral est d'une telle pureté qu'il donnera 80 par cent.

NAUFRAGE.—Le navire *Timor*, dit le *Comte de Québec*, allant de Hull à Bathurst en Angleterre, avec un chargement de madriers, s'est perdu complètement dans la baie Saint-Georges, à Terre-neuve, dans la nuit du 14 octobre, pendant une tempête. Le capitaine et trois hommes de l'équipage se sont sauvés. Le reste de l'équipage est arrivé le 27 à Halifax, à bord d'une goélette envoyée au secours.

TEMPÊTE.—Une forte tempête a sévi à la fin de la semaine dernière sur le lac Ontario; la goélette *West Wind*, avec un chargement de grain, a été jetée sur le rivage, en bas de Kingston. La barque *Dehler* dut se faire remorquer à l'île Jordan; elle était désespérée.

VAPEUR À VENDRE.—Le gouvernement vient de mettre en vente les vapeurs *Rueen Victoria* et *Napoleon III*. Ces vapeurs sont en fer et ont été construits par Napier, de Glasgow, en 1856, avec des machines d'une force effective de 750 chevaux. Ils jaugent 495 tonneaux. Leur longueur est de 173 pieds, avec 16 pieds de cale et 30 pieds de banc. L'acquéreur devra payer comptant ou donner de bonnes garanties s'il veut avoir du délai. Les steamers sont dans le port de Québec.

GRAINES DE CANNE À SUCRE.—P. N. Chaillé, Ecr., nous a fait don d'une certaine quantité de graines de canne à sucre qu'il a recueillies de sa récolte de cette année à St. Pierre les Béquets. Cette graine est noire et ressemble beaucoup, tant par sa forme que sa grosseur, aux rassades employées dans les confitures des femmes.—*L'Ere Nouvelle*.

CADAVRE TROUVÉ.—Le cadavre d'un inconnu a été trouvé sur la rivière Yamachiche, mercredi dernier. Le défunt avait été vu quelques jours auparavant mendiant dans le village d'Yamachiche.

UN CONDUCTEUR DE MALLS CONVAINCU DE VOL.—Un nommé Joseph Boucher, conducteur de la malle, mis en accusation pour vol des malles, a subi son procès à Rimouski, le 14 octobre dernier. Il a été convaincu de culpabilité et condamné à 14 ans de détention au pénitencier provincial.—*Le Canadien*.

LE STEAMER « ARABIA ».—Le *Niveau* Advertiser annonce que le steamer *Arabia* naviguant étonnamment dans les eaux canadiennes, s'est perdu totalement en courant le blocs à Wilmington. Il fut poursuivi par un des bâtiments du blocs et se jeta à la côte pour éviter d'être pris.

CANON-MONSTRÉ.—On va fonder la fonderie de Fort Pitt, à Pittsburg, plus gros canon qui ait été fabriqué dans les Etats-Unis, et probablement dans le monde entier. Il aura vingt pieds d'ouverture. Sa longueur sera de vingt pieds, et son plus grand diamètre à la base de cinq pieds quatre-vingt sept onces.—*Courrier des Etats-Unis*.

Le gouvernement national polonais a fait passer en conseil de guerre le chef insurgé Skolowski, sous prévention d'abus de pouvoirs. L'accusé a été condamné à être fusillé.

LOCOMOTIVE MONSTRE.—La plus grande locomotive qui existe aux Etats-Unis, et peut-être dans le monde entier, vient d'être construite pour le chemin de fer de Philadelphie à Reading. Elle a douze machines roues, et pèse plus de cent mille livres.

HUILE DE PETROLE.—On vient de découvrir en Russie un district de formation semblable à celle de la région qui produit l'huile de pétrole en Pensylvanie. Le colonel américain Gowan, qui a l'entreprise de renforcement de la flotte coulé dans la rade de Sébastopol, a obtenu une concession de 50,000 acres pour s'y livrer à des explorations en vue d'exploiter cette richesse naturelle.

—S'il faut en croire l'Opinion nationale, voici à combien le capitaine White-Natville, sujet anglais, qui a subi quelques mauvais traitements de la part des Péruviens, évalue l'indemnité qu'il réclame.

Mais, d'après l'Opinion, la n'est pas toute la note, dont le total s'élève, pour indemnité, réparation, dommages intérêts, etc., à 7 millions 903,350 fr.

—Deux messieurs et une dame, écrit un anonyme à M. Jules Lecomte, se trouvent dans un wagon, ne se connaissant d'aucune sorte. On passe à travers un tunnel, et le wagon est sombre. Celui des deux messieurs qui est assis auprès de la dame applique un baiser sonore sur sa propre main gauche, et de la droite lance un soufflet au second monsieur placé en face de lui.

—La vente de ferronnerie, aux magasins de M. Alex. Bryson, sera continuée, ce soir. De grandes quantités de marchandises d'étoiles comprises dans les différentes consignations seront offertes et seront vendues à des prix très modiques.

NOUVELLES ANNONCES.

Exposition Multiple. Au No 22 rue Ste-Marie, faubourg Québec, dans la Maison de M. Moore.

Un poisson extraordinaire. Les souffleurs en verre. Le jeune homme de caoutchouc. Le professeur MONTREUIL est à Montréal pour quelques jours seulement et il expose à l'endroit ci-dessus mentionné ces trois curiosités.

NOUVELLES ANNONCES

THEATRE ROYAL.

IMMENSE ATTRACTION!

Jeu de Soir, 5 Novembre, DÉBUT DES GRANDES

Familles Martinetti et Marzetti

DANS LE GRAND BALLET PANTOMIME

EXERCICES SUR LA CORDE TENDUE & C.

Les Artistes suivants sont parmi les principaux Membres de la Troupe:

Julien Martinetti, Dernièrement des Ravels.

Philippe Martinetti, Dernièrement des Ravels.

Joseph Marzetti, Dernièrement des Ravels.

Madame Marzetti, Dernièrement des Ravels.

Chas. Mathieu, Dernièrement des Ravels.

Mlle. Desirée, Dernièrement des Ravels.

Edouard Veillard, Dernièrement des Ravels.

Marretta Zanfretta, Dernièrement des Ravels.

Christian Lehman, Dernièrement des Ravels.

Julia Lehman, Dernièrement des Ravels.

Paul Martinetti, F. Siegrist, Mme. P. Martinetti, Mme. C. Lehman, Aug. Lehman, C. Toledo, J. C. Franklin.

DAVID BRAHAM,

Le créateur de cet art, attaché à la Troupe Martinetti et Marzetti, et un nombre

Corps de Ballet

A cette occasion la soirée commencera avec les Exercices gratuits sur la Corde Tendue.

Par Marietta Zanfretta, Julien Martinetti, Philippe Martinetti et Paul Martinetti.

Après quoi le Grand Ballet de LA SYLPHIDE!

LA SYLPHIDE!

Dans lequel Madame Marzetti, Mlle. Desirée, Julia Lehman, M. C. Mathieu, M. E. Veillard, M. Marzetti, et tout le Grand Corps de Ballet, entrent.

Suivi du magnifique acte intitulé GROUPE GRACIEUX!

Par les trois frères Martinetti, Mlle Desirée et Mme P. Martinetti.

Finissant avec le magnifique Ballet Pantomime du

CONTREBANDIER

CONTREBANDIER!

CONTREBANDIER!

CONTREBANDIER!

CONTREBANDIER!

CONTREBANDIER!

CONTREBANDIER!

CONTREBANDIER!

CONTREBANDIER!

CONTREBANDIER!

CONTREBANDIER!

CONTREBANDIER!

CONTREBANDIER!

CONTREBANDIER!

AVIS SPECIAUX.

AVIS.—Revenus Périodiques, Magazines, Livres de fantaisie, Nouvelles, Papeteries, Livres d'école, Livres pour Enfants, Chansonniers, Almanachs, Estampilles, les "Courriers des Etats-Unis," LE PAYS et tous les journaux français et anglais de Montréal et de New-York, à vendre au Dépôt de Journaux de DALTON, coin des rues Craig et St-Laurent. 28 janv.

LE GRAND REMEDE ANGLAIS. Celebres Pilules de St. James Clarke, pour les hommes.

Cette médecine inappréciable ne fait jamais guérir toutes les douleurs d'entrailles et incrustations à la constitution des femmes. Elle modère tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de n'importe quelle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

AVIS. Dans tous les cas d'affections nerveuses, douleurs de reins et dans les membres, lumbago, épuisement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, hystériques, maux de tête, fièvre blanche, et toutes les maladies occasionnées par un système en mauvais ordre, quelques pilules de ce remède méritent d'être essayées.

Directions complètes sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé. Un bouteille contenant 30 pilules, et entourée de l'étiquette du gouvernement britannique, sera envoyée franco pour \$1 et 10 timbres de postes.

JOB MOSES, Rochester, N.-Y., seul propriétaire.

NORTHROP et LYMAN, Newcastle, C. E., agents généraux pour les Canadas.

A vendre à Montréal par J. M. Henry et fils, Lyman, Savage et Cie, au Palais de Justice, au Medical Hall, Lamplough et Campbell et S. J. Lyman et Cie, et tous les pharmaciens.

PROVINCE DU CANADA. DISTRICT DE MONTRÉAL. Cour Supérieure. En Chambre.

Sur requête de Louis Rivet, marchand de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, aux fins de faire assembler au Palais de Justice de cette dite cité, les Créanciers de Alexis Mousseau, ci-devant de la dite cité de Montréal, mais à présent absent de cette Province, pour procéder à l'élection d'un Curateur aux biens dudit Alexis Mousseau.

Il est ordonné que les Créanciers du dit Alexis Mousseau comparant devant un des Juges de la dite Cour Supérieure, au dit Palais de Justice.

Samedi, 7 novembre

prochain, à onze heures du matin, pour donner leur avis sur l'élection d'un Curateur aux biens du dit Alexis Mousseau et qu'après avoir donné au préalable aux dits Créanciers par lueurs annonces dans un papier-nouvelles publié en langue française et par deux papiers-nouvelles dans un papier-nouvelles publié en langue anglaise.

(Signé) J. SMITH, J. S. C.

[Vrais Copie.] MONK, COFFIN & PAINEAU. Montréal, ce 29 octobre 1863.

Banque de Montréal.

AVIS. EST PAR LES PRESENTS DONNE QU'UN DIVIDENDE DE QUATRE PER CENT SUR LE FONDS CAPITAL PAYE DE CETTE INSTITUTION a été déclaré pour la DEM-ANNEE courante et qu'il sera PAYABLE dans sa Maison de BANQUE, en cette ville.

[Vrais Copie.] MONK, COFFIN & PAINEAU. Montréal, ce 29 octobre 1863.

DEPARTEMENT DES FINANCES

DOUANES. AVIS. EST PAR LES PRESENTS DONNE QU'UN DIVIDENDE DE QUATRE PER CENT SUR LE FONDS CAPITAL PAYE DE CETTE INSTITUTION a été déclaré pour la DEM-ANNEE courante et qu'il sera PAYABLE dans sa Maison de BANQUE, en cette ville.

[Vrais Copie.] MONK, COFFIN & PAINEAU. Montréal, ce 29 octobre 1863.

PREMIER JOUR DE JANVIER PROCHAIN

cette exemption de Droits de Cassera, et les Moulins ou Machines à Broyer importés après et à compter de cette dernière date, seront soumis aux Droits imposés sur cet article par la loi.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. Montréal, 3 novembre 1863. cf-129

CONTREFAÇONS.

Ayant, après beaucoup de peine et à une dépense considérable, découvert ceux qui contrefaisaient des pilules en Canada, et ayant reçu une liste complète de tous ceux qui avaient été vendus et ayant fait détruire tout ce qui restait de contrefaçons, et ayant la conviction qu'il n'y en a que des véritables dans le marché, je suis arrivé à la conclusion, afin d'empêcher que les vendeurs ne soient trompés, de conserver les mêmes enveloppes pour mes médicaments.

THOMAS HOLLOWAY, 80, Maiden Lane, New-York, Octobre 24, 1863. cm-96

Appareil à Gaz

A vendre, à bon marché pour argent comptant, un magnifique Appareil à Gaz, presque neuf, et comprenant 2 magnifiques Gaz-niers, 1 harpe et 8 branches de gaz et unies. S'adresser au bureau de ce journal. 19 octobre. cf-114

Faillite

DESROCHERS ET PARANT. PRÈS personnes entendues envers la ci-devant société DESROCHERS ET PARANT, sont priées de venir payer à MM. Adolphe Roy et Cie, seules propriétaires des livres et autres créances appartenant à la saidite société.

ADOLPHE ROY & CIE, 158 Rue St. Paul, Montréal, 29 oct. 1863. cf-113

HUITRES

De Caraquette, Bouctouche et St. Simon. Constantement à vendre au Magasin d'Épiceries des Sous-sigés, coin des rues Notre-Dame et St. Paul, les meilleures Huitres des qualités ci-dessus, choisies et achetées par des agents sur les lieux mêmes; 800 barils déjà reçus et sur le reste, 1800, sera expédié et arrivera du semaine en venant; elles seront en conséquence toujours fraîches, l'essence d'une bonne huitre. Aussi, une grande quantité d'HUITRES DE NEW-YORK, BOSTON et PORTLAND en caques et boîtes en ferblanc des mêmes QUALITÉS et repues journellement.

BRUNEAU, NADRAU & CIE, No. 45, Coin des rues Notre-Dame et Bonsecours. Montréal, 27 oct. am-117

VENTES A L'ENCAN

PAR ALEX. BRYSON. CE SOIR QUINCAILLERIES,

Le Soussigné vendra, dans ses Chambres d'Enca, 202, Rue St. Paul, Jeudi soir et les soirs suivants,

Plusieurs consignations en magasins, et que l'on devra recevoir, comprenant: Couteillerie de table, Canifs, Rasoirs, Couteillers sur cassettes, Couteaux à cordonnier, Acier, etc., tous de la meilleure manufacture de Sheffield, Limes, Scieaux, Firmer et Sacket, Gouges, Couteaux à tirer, Haches de Charpentier et autres haches, Verloppes, Règles, toutes espèces de Scies, Articles en cuivre, Outils pour Menuisier, et un grand nombre d'autres Outils, Clochettes pour Sierzi, ses ex et sur barde, Mirrors, Boutons, Peignes, et une grande variété d'autres articles de toilette.

—AUSI— Haches de Bucheron, Larges, Vices à patente Wright et autres, Chânes pour tracer, Fer, etc., Clous, Fer à corde, Moulages de la Nouvelle Écouse, Mine de Plomb supérieure, Collofite, etc.

Vente à SEPT heures et DEMIE précise, chaque soir.

ALEX. BRYSON, Encauteur. 121

VENTES A L'ENCAN

PAR SHAW ET FRÈRE. VENTE IMPORTANTE DE MAGNIFIQUES MEUBLES DE MENAGE NEUF, DEUX PIANOS, & C

Jeu de 5 courant, Il sera vendu aux magasins de MM. Shaw et Frères, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER,

Plusieurs magnifiques ameublements de SALON en ACAJOU et NOYER NOIR, ces meubles sont si dans les derniers goûts.

—AUSI— 2 magnifiques PIANOS. Fournitures de toutes sortes. Tapis, etc., etc., etc.

Vente à DIX heures. SAAW & FRÈRE, Encauteurs. 120

MM. J. Fournier & Cie

212, Rue St. Paul, S'empresse de porter à la connaissance du public qu'ayant obtenu de leurs fabricants un large concession sur le prix de leurs machines à BOUCHERIE (ou le grand nombre qu'ils en fabriquent journellement), ils proposent à partir d'aujourd'hui, vendre cette machine, dont le prix est d'abord de \$2 à raison de UN DOLLAR ET VINGT CINQ CENTS SEULEMENT, y compris le Maillet. Il n'est plus personne qui ne veuille posséder cet instrument si important, devenu indispensable à toutes les familles.

—AUSI— 2 Tonneaux d'acier pour la fabrication des haches. Chânes de traits et autres articles en bon ordre.

CONDITION LIBÉRALE. à DIX heures. ALEX. BRYSON, Encauteur. 121

SCULPTURE.

M. ANATOLE PARTHENAIS, élève diplômé de l'école des Beaux-Arts, de Paris, a l'honneur d'annoncer au public qu'il se charge de toutes espèces de commandes dans la SCULPTURE SUR BOIS SUR PIERRE, etc. MODÈLE PAR lui-même.

S'adresser par lettre personnellement à ANATOLE PARTHENAIS, Industrie, 31 oct. 1863. cm-119

BOIS.

JORDAN et BENARD MARCHANDS DE BOIS, Coin des Rues Craig et St-Denis, et Coin des Rues Sanguinet et Craig, et sur le Quai, en arrière de l'Église Bonsecours.

Les Soussignés offrent en vente un grand assortiment de Madriers de pin de 3 pouces, de premier choix, et troisième qualité et de premier choix. Aussi bûches et communes qu'on voudra. Madriers de 2 pouces de premier choix, de premier, second et troisième qualité.

—AUSI— Planches de 11 pouces, première, seconde et troisième qualité. Diverses qualités de planches de 1 pouce et 1 pouce.

Chevrons de toute dimension, clair et commun. Madriers d'épave de 2 et 3 pouces. Noyer centré d'un pouce. Ramas.

Tous ces bois seront vendus à des prix modérés.

—AUSI— 45,000 PIEDS DE CÈDRE. JORDAN et BENARD, 53 rue St. Denis. 27 oct. am-117

AVIS.

Avant par le présent donné que la société UNION ST-LOUIS, de la Côte St-Louis, paroisse de St-Jacques, a l'intention de faire une application à la prochaine session de la Législature pour obtenir un bill d'incorporation.

ISNAC BOUTCHER, Président. CASIMIR MARTINEAU, Secrétaire. Montréal, 27 oct. 1863. bn-117

EDMOND ANGERS

Fabricant de Chaussures et Importateur D'OUVRAGES, FRANÇAIS ET ANGLAIS. Boutures d'Enfant, Is. 34; Congress en Kid pour Dames, 68. 31. à 78. 63; Congress d'Homme, garantie de veau français, 241.

305, RUE NOTRE-DAME, Seconde porte de la rue McGill 76

GRANDE SALLE A LOUER.

Les Clubs dansants et ceux qui veulent donner des parties, peuvent, en s'adressant au bureau de ce journal, trouver à louer une vaste salle bien décorée, dans la partie centrale de la ville.—Conditions libérales. 19 octobre 1863. am-106

On demande

Un jeune homme intelligent, âgé de 16 à 17 ans, pour aller avec Affiches dans les rues. 27 S'adresser au No. 29 rue Côté. Montréal, 28 juillet 1863. 78

Teintures DOMESTIQUES

COULEURS INDELIBLES. Préparées pour l'usage des familles et comprenant toutes les couleurs à la mode, 40 différents tons brillants.

Liste des couleurs.—Cendre rose, Noir, Brun noir, Brun médium, Brun clair, Brun caille, Bleu foncé, Bleu clair, Bleu Français, Caille, Mauve, Vermillon, Marron clair, Marron foncé, Vert clair, Vert foncé, Citron, Magenta, Mauve, Nankin, Orange, Pourpre, Pourpre royal, Saumon, Écarlate, Ardaise, Ardaise foncée, Pierre claire, Pierre foncée, Solferino, Violet, Vin clair, Vin foncé, Jaune et la nouvelle couleur qui servira à 15 et 25 cents le paquet. Fabricé par George H. Reed & Cie, 63 Union St., Boston.

A vendre par les principaux Pharmaciens de toutes les villes. LYMAN, CLARE & Cie. Agent pour Montréal et les environs. Montréal, 10 sept. 1863. cm-97

VENTES A L'ENCAN

PAR SHAW ET FRÈRE. VENTE IMPORTANTE DE MAGNIFIQUES MEUBLES DE MENAGE NEUF, DEUX PIANOS, & C

Jeu de 5 courant, Il sera vendu aux magasins de MM. Shaw et Frères, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER,

Plusieurs magnifiques ameublements de SALON en ACAJOU et NOYER NOIR, ces meubles sont si dans les derniers goûts.

—AUSI— 2 magnifiques PIANOS. Fournitures de toutes sortes. Tapis, etc., etc., etc.

Vente à DIX heures. SAAW & FRÈRE, Encauteurs. 120

MM. J. Fournier & Cie

212, Rue St. Paul, S'empresse de porter à la connaissance du public qu'ayant obtenu de leurs fabricants un large concession sur le prix de leurs machines à BOUCHERIE (ou le grand nombre qu'ils en fabriquent journellement), ils proposent à partir d'aujourd'hui, vendre cette machine, dont le prix est d'abord de \$2 à raison de UN DOLLAR ET VINGT CINQ CENTS SEULEMENT, y compris le Maillet. Il n'est plus personne qui ne veuille posséder cet instrument si important, devenu indispensable à toutes les familles.

—AUSI— 2 Tonneaux d'acier pour la fabrication des haches. Chânes de traits et autres articles en bon ordre.

CONDITION LIBÉRALE. à DIX heures. ALEX. BRYSON, Encauteur. 121

SCULPTURE.

M. ANATOLE PARTHENAIS, élève diplômé de l'école des Beaux-Arts, de Paris, a l'honneur d'annoncer au public qu'il se charge de toutes espèces de commandes dans la SCULPTURE SUR BOIS SUR PIERRE, etc. MODÈLE PAR lui-même.

S'adresser par lettre personnellement à ANATOLE PARTHENAIS, Industrie, 31 oct. 1863. cm-119

BOIS.

JORDAN et BENARD MARCHANDS DE BOIS, Coin des Rues Craig et St-Denis, et Coin des Rues Sanguinet et Craig, et sur le Quai, en arrière de l'Église Bonsecours.

Les Soussignés offrent en vente un grand assortiment de Madriers de pin de 3 pouces, de premier choix, et troisième qualité et de premier choix. Aussi bûches et communes qu'on voudra. Madriers de 2 pouces de premier choix, de premier, second et troisième qualité.

—AUSI— Planches de 11 pouces, première, seconde et troisième qualité. Diverses qualités de planches de 1 pouce et 1 pouce.

Chevrons de toute dimension, clair et commun. Madriers d'épave de 2 et 3 pouces. Noyer centré d'un pouce. Ramas.

Tous ces bois seront vendus à des prix modérés.

—AUSI— 45,000 PIEDS DE CÈDRE. JORDAN et BENARD, 53 rue St. Denis. 27 oct. am-117

AVIS.

Avant par le présent donné que la société UNION ST-LOUIS, de la Côte St-Louis, paroisse de St-Jacques, a l'intention de faire une application à la prochaine session de la Législature pour obtenir un bill d'incorporation.

ISNAC BOUTCHER, Président. CASIMIR MARTINEAU, Secrétaire. Montréal, 27 oct. 1863. bn-117

EDMOND ANGERS

Fabricant de Chaussures et Importateur D'OUVRAGES, FRANÇAIS ET ANGLAIS. Boutures d'Enfant, Is. 34; Congress en Kid pour Dames, 68. 31. à 78. 63; Congress d'Homme, garantie de veau français, 241.

305, RUE NOTRE-DAME, Seconde porte de la rue McGill 76

GRANDE SALLE A LOUER.

Les Clubs dansants et ceux qui veulent donner des parties, peuvent, en s'adressant au bureau de ce journal, trouver à louer une vaste salle bien décorée, dans la partie centrale de la ville.—Conditions libérales. 19 octobre 1863. am-106

On demande

Un jeune homme intelligent, âgé de 16 à 17 ans, pour aller avec Affiches dans les rues. 27 S'adresser au No. 29 rue Côté. Montréal, 28 juillet 1863. 78

Teintures DOMESTIQUES

COULEURS INDELIBLES. Préparées pour l'usage des familles et comprenant toutes les couleurs à la mode, 40 différents tons brillants.

Liste des couleurs.—Cendre rose, Noir, Brun noir, Brun médium, Brun clair, Brun caille, Bleu foncé, Bleu clair, Bleu Français, Caille, Mauve, Vermillon, Marron clair, Marron foncé, Vert clair, Vert foncé, Citron, Magenta, Mauve, Nankin, Orange, Pourpre, Pourpre royal, Saumon, Écarlate, Ardaise, Ardaise foncée, Pierre claire, Pierre foncée, Solferino, Violet, Vin clair, Vin foncé, Jaune et la nouvelle couleur qui servira à 15 et 25 cents le paquet. Fabricé par George H. Reed & Cie, 63 Union St., Boston.

A vendre par les principaux Pharmaciens de toutes les villes. LYMAN, CLARE & Cie. Agent pour Montréal et les environs. Montréal, 10 sept. 1863. cm-97

VENTES A L'ENCAN

PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE, DE VETEMENTS CONNECTIONNES, LAINAGES, ETC., ETC.

Les soussignés ont reçu instruction de vendre à l'encan, au magasin de

MM. MOSS FRÈRE, No. 303 Rue St-Paul,

Jeu de 12 Novembre, TOUT LEUR FONDS DE VETEMENTS CONNECTIONNES, Lainages, Toiles, Fournitures, Etc., Etc., Etc., Etc.

1650 Pantalons en Drap de Castor, de Pilot, Witney et Bullis.

1500 Surtouts en Tweed Canadien, Doekin, Castor, Pilot, etc.

2000 Paires Pantalons apais, d'automne, 1000 Gilets apais pour l'automne.

Chemises en linelle et autres Calçons et chemises de dessins de Jersey et de Shetland; en linelle, etc.

Grosses toiles noires et blanches, couts noirs, Bourde en velours, bottures, Casans, Siliens.

Moire, Alpines, Serges de Véronne. Suite noire et Maron en dessous.

AVIC UN GRAND ASSORTIMENT DE Draps de Castor, Pilot, Toiles canadiennes, West of England, Casimiro, Doekin, etc., etc.

CONDITIONS — 3, 4 et 6 mois. Les marchandises sont exposées et on peut se procurer des catalogues trois jours avant la vente.

—AUSI— Vente à DIX heures précises. JAMES SCOTT & FILS, Encauteurs. 129

FOURNAISE ALBANTIAN

On vendra à bon marché, pour argent comptant, une de ces excellentes FOURNAISES. Elle n'a servi que durant une saison. S'adresser au bureau de ce journal. 19 octobre. cf-114

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION CANADIENNE DE MONTRÉAL.

AVIS. LE BUREAU de cette Société est transporté au No. 26, RUE ST. VINCENT, (Côté porte de chez MM. Fabre et Gravel).

Les paiements mensuels des actionnaires et toutes autres affaires de la Société se feront désormais à cet endroit.

Par ordre: L. A. JETTÉ, Secrétaire-Trésorier. Montréal, 15 octobre 1863. mo-112

MEDERIC LANOTOT, AVOCAT.

A TRANSPORTER SON BUREAU AU No. 16, RUE ST-GABRIEL. M. Lanotot aura la Cour à St-Jean. 4 juin 1863. 98

LES BRIGANDS AUX PORTES DE NAPLES.

La Presse a reçu, dit le Courrier des Etats-Unis, de M. Alexandre Dumas, la correspondance suivante sur le fait, à peine croyable, de l'arrestation...

"A gauche, du côté de la mer, un énorme tas de fascines, derrière lequel étaient rangés quatre carrosses vides avec les cochers liés sur les sièges."

"A droite, au pied de la montagne, une soixantaine d'ouvriers qui se rendaient à leur travail, c'est-à-dire au port de Castellamare; ils étaient assis à terre, la tête appuyée sur les genoux et les mains liées."

"Au milieu de la route, quinze ou vingt brigands dépouillaient les cinq voyageurs avec lesquels je devais faire la course de Sorrente à Castellamare, lorsque ma bonne étoile m'avait inspiré l'instinctive idée d'avoir une carrossa à moi seul!"

"Tout cela me fit que m'apparurent, mais je n'en compris pas moins la terreur du cochier qui, debout sur son siège comme un concurrent des jeux olympiques, bouettait ses chevaux à tour de bras en continuant de crier: les brigands! les brigands!"

"A ces cris toutes les voitures que nous rencontrions prenaient leur course à notre suite; tous les gens à pied qui se trouvaient sur le chemin s'accrochaient aux voitures pour aller plus vite. C'était une véritable déroute à laquelle il était impossible de rien commander et surtout qu'il eût été impossible d'arrêter."

"Nous entraînés ainsi à Vico, qui, en un instant, fit sens dessus dessous, nous vîmes par un cocher, mais par tous les autres cochers, nous parvîmes par tous les autres cochers, nous parvîmes par tous les autres cochers, nous parvîmes par tous les autres cochers..."

"A ces cris toutes les voitures que nous rencontrions prenaient leur course à notre suite; tous les gens à pied qui se trouvaient sur le chemin s'accrochaient aux voitures pour aller plus vite. C'était une véritable déroute à laquelle il était impossible de rien commander et surtout qu'il eût été impossible d'arrêter."

"Nous entraînés ainsi à Vico, qui, en un instant, fit sens dessus dessous, nous vîmes par un cocher, mais par tous les autres cochers, nous parvîmes par tous les autres cochers, nous parvîmes par tous les autres cochers..."

"A ces cris toutes les voitures que nous rencontrions prenaient leur course à notre suite; tous les gens à pied qui se trouvaient sur le chemin s'accrochaient aux voitures pour aller plus vite. C'était une véritable déroute à laquelle il était impossible de rien commander et surtout qu'il eût été impossible d'arrêter."

"Nous entraînés ainsi à Vico, qui, en un instant, fit sens dessus dessous, nous vîmes par un cocher, mais par tous les autres cochers, nous parvîmes par tous les autres cochers, nous parvîmes par tous les autres cochers..."

"A ces cris toutes les voitures que nous rencontrions prenaient leur course à notre suite; tous les gens à pied qui se trouvaient sur le chemin s'accrochaient aux voitures pour aller plus vite. C'était une véritable déroute à laquelle il était impossible de rien commander et surtout qu'il eût été impossible d'arrêter."

MEDECINE

PARFUM DE L'HEMISPHERE OCCIDENTAL. Extrait de fleurs vivantes.

EAU DE FLORIDE DE MURRAY & LANMAN. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales plus délicat que tout autre.

CELEBRES AMERS DE HOSTETTER. Croyant que des faits d'une haute importance pour la santé et le confort du public, et qui peuvent être vérifiés à tout instant en s'adressant aux personnes qui vendent bien, témoignent de leur exactitude, nous devons nous en tenir au fait.

CELEBRES AMERS DE HOSTETTER. BROOKLYN, N. Y. 23 mai 1863. MM. Hostetter & Smith.

NAVIGATION. COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

MEDECINE

PARFUM DE L'HEMISPHERE OCCIDENTAL. Extrait de fleurs vivantes.

EAU DE FLORIDE DE MURRAY & LANMAN. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales plus délicat que tout autre.

CELEBRES AMERS DE HOSTETTER. Croyant que des faits d'une haute importance pour la santé et le confort du public, et qui peuvent être vérifiés à tout instant en s'adressant aux personnes qui vendent bien, témoignent de leur exactitude, nous devons nous en tenir au fait.

CELEBRES AMERS DE HOSTETTER. BROOKLYN, N. Y. 23 mai 1863. MM. Hostetter & Smith.

NAVIGATION. COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

MEDECINE

PARFUM DE L'HEMISPHERE OCCIDENTAL. Extrait de fleurs vivantes.

EAU DE FLORIDE DE MURRAY & LANMAN. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales plus délicat que tout autre.

CELEBRES AMERS DE HOSTETTER. Croyant que des faits d'une haute importance pour la santé et le confort du public, et qui peuvent être vérifiés à tout instant en s'adressant aux personnes qui vendent bien, témoignent de leur exactitude, nous devons nous en tenir au fait.

CELEBRES AMERS DE HOSTETTER. BROOKLYN, N. Y. 23 mai 1863. MM. Hostetter & Smith.

NAVIGATION. COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

ASSURANCES

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE. Capital - £2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve.

LE SOUS-SIGNE A L'HONNEUR D'INFORMER le public que M. J. L. BRault, de cette ville, est dûment autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtimens et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtimens et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtimens et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtimens et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtimens et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtimens et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtimens et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtimens et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtimens et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtimens et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

MEDECINE

PARFUM DE L'HEMISPHERE OCCIDENTAL. Extrait de fleurs vivantes.

EAU DE FLORIDE DE MURRAY & LANMAN. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales plus délicat que tout autre.

CELEBRES AMERS DE HOSTETTER. Croyant que des faits d'une haute importance pour la santé et le confort du public, et qui peuvent être vérifiés à tout instant en s'adressant aux personnes qui vendent bien, témoignent de leur exactitude, nous devons nous en tenir au fait.

CELEBRES AMERS DE HOSTETTER. BROOKLYN, N. Y. 23 mai 1863. MM. Hostetter & Smith.

NAVIGATION. COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

MEDECINE

PARFUM DE L'HEMISPHERE OCCIDENTAL. Extrait de fleurs vivantes.

EAU DE FLORIDE DE MURRAY & LANMAN. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales plus délicat que tout autre.

CELEBRES AMERS DE HOSTETTER. Croyant que des faits d'une haute importance pour la santé et le confort du public, et qui peuvent être vérifiés à tout instant en s'adressant aux personnes qui vendent bien, témoignent de leur exactitude, nous devons nous en tenir au fait.

CELEBRES AMERS DE HOSTETTER. BROOKLYN, N. Y. 23 mai 1863. MM. Hostetter & Smith.

NAVIGATION. COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALE ROYALE. MONTREAL ET QUEBEC. LIGNE REGULIERE.